

Service Tutélaire Mutualiste (MUTUALITE FRANCE ISERE)

Association d'aide

Qui est concerné ?

Adultes

Domaines d'activités principaux

Protection et/ou aide juridique

Coordonnées

accueilmfi@mutualiteisere.org

<https://www.mutualiteisere.org/services/tutelle>

Présentation

Le service tutélaire 3A (Alpes Administration Asat) est un service Mandataire Judiciaire à la Protection des personnes Majeures (MJPM). Il propose des mesures de protection que le Tribunal décide de lui confier concernant toute personne âgée de 18 ans et plus. Il assure la gestion du budget, du patrimoine, et la sauvegarde des droits des personnes sous mesure de protection (tutelles, curatelles...). Son activité au service des personnes vulnérables apporte une expertise et un complément d'accompagnement pour les personnes accueillies au sein des autres pôles de la MFI-SSAM (personnes atteintes de handicap physique ou psychique, personnes âgées en Ehpad ou à domicile, en prison ou SDF).

Objectifs & Missions

Le service tutélaire 3A (Alpes Administration Asat) met en œuvre des mesures de tutelle, de curatelle, de sauvegarde de justice et des mesures Ad' Hoc dans le respect des textes législatifs. Le service intervient sur l'ensemble du département de l'Isère, mandaté par les Juges des tutelles de Grenoble, Bourgoin-Jallieu et Vienne.

La loi du 5 mars 2007 portant sur la réforme de la protection juridique des majeurs rénove l'ensemble du dispositif de protection des majeurs. La volonté du législateur est de prendre en compte de manière effective la protection de la personne et non plus seulement la protection de ses biens. Elle vise à mettre en place une intervention globale autour du majeur : juridique, administrative, sociale, de soins. Dans ce cadre, les missions du mandataire sont à la fois la gestion patrimoniale et budgétaire, la gestion administrative et juridique, la promotion des droits de la personne.

Les 3 enjeux principaux du service tutélaire 3A :

- Améliorer la qualité de la prise en charge en développant l'autonomie de la personne protégée et le travail de partenariat
- Garantir aux adultes vulnérables une protection individualisée et adaptée à leurs besoins
- Optimiser les ressources du service tutélaire.

